

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'occupation du domaine public du 09/09/2022 de la Société FELDNER pour des travaux d'extension de réseau et de raccordement électriques au 12, rue du Couvent ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : La société FELDNER est autorisée à occuper le domaine public sur une demi-chaussée et à mettre en place une circulation alternée à vue selon l'avancée des travaux d'extension de réseau et de raccordement électriques au 12, rue du Couvent.

Article 2 : La société FELDNER veillera à laisser un passage libre d'au moins 4m pour le passage des véhicules de collecte des ordures ménagères (tournées les mercredis matins) et l'accès aux propriétés riveraines.

Article 3 : Le stationnement est interdit dans l'emprise des travaux.

Article 4 : La société FELDNER veillera à matérialiser le chantier par des panneaux de pré signalisation de chaque côté et à informer les riverains de l'avancement des travaux

Article 5 : Le présent arrêté est valable du 15/09/2022 au 07/10/2022 inclus.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Société FELDNER
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosheim
- Police pluricommunale de Rosheim
- Sélectom
- Affichage

Fait à Bischoffsheim,
le 09/09/2022

Le Maire,
Claude LUTZ



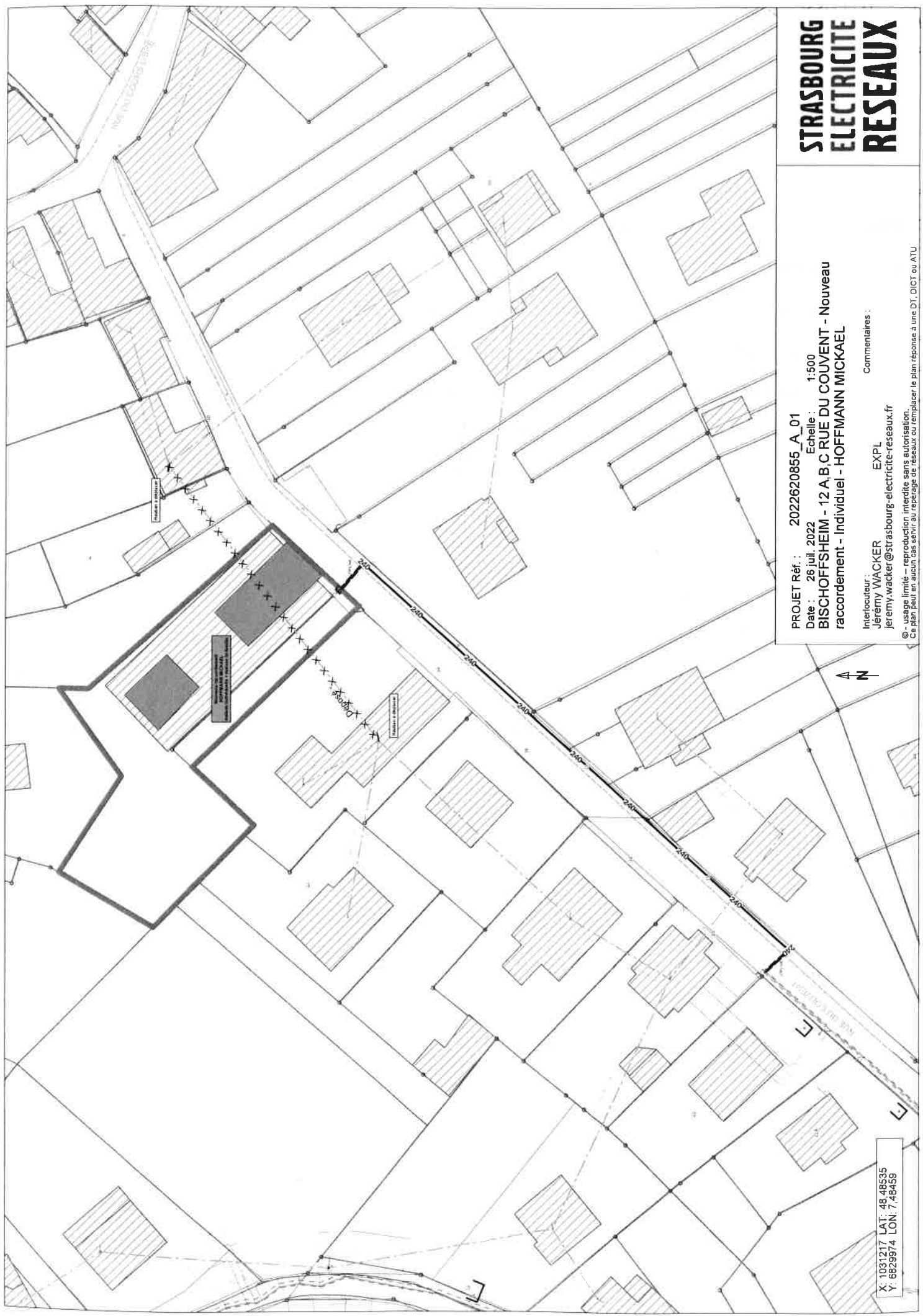
STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX

PROJET Réf : 2022620855_A_01
Date : 26 juil. 2022 Echelle : 1:500
BISCHOFFSHEIM - 12 A,B,C RUE DU COUVENT - Nouveau
raccordement - Individuel - HOFFMANN MICKAEL

Commentaires :

Interlocuteur :
Jérémy WACKER
jeremy.wacker@strasbourg-electricite-reseaux.fr
EXPL

© - usage limité - reproduction interdite sans autorisation.
Ce plan peut en aucun cas servir au repérage de réseaux ou remplacer le plan réponse à une DT, DICT ou ATU



X: 1031217 LAT: 48.48535
Y: 6829974 LON: 7.48459